

SALAIRES DES OUVRIERS DU BTP DE LA GUADELOUPE

A compter du 1^{er} mai 2024 augmentation de 2,4 %

CATEGORIE PROFESSIONNELLE	SAL. MENSUEL MINIMAL (35 H HEDBO)	TAUX HORAIRE MINIMAL
OE 1	1 789,17	11,80
OE 2	1 807,81	11,92
OP 1	1 919,65	12,66
OP 2	2 031,26	13,39
CP 1	2 254,48	14,86
CP 2	2 421,89	15,97
MO	2 533,50	16,70
CE 1	2 566,98	16,92
CE 2	2 700,91	17,81

Baie-Mahault, le 24 mai 2024

FTC CGTG

UGTG

FRBTP GUADELOUPE

PRIMES DES OUVRIERS DU BTP DE LA GUADELOUPE

A compter du 1^{er} MAI 2024

ANCIENNETE	- de 3 à 6 ans : 3 % - de 6 à 9 ans : 4,5 % - de 9 à 15 ans : 7% - de 15 à 20 ans : 8,5% - de 20 ans et plus : 13%
HAUTEUR	- de 10 à 24 m : 2,29 € par jour - au-dessus de 24 m : 3,59 € par jour Est également accordée au grutier dont le poste de travail est en cabine surélevée au delà de 12 m.
MARTEAU PIQUEUR	0,29€ par heure d'utilisation, tel que prévu à la convention collective.
OUTILLAGE	- Maçon : 0,10€ par heure - Charpentier : 0,10€ par heure - Menuisier : 0,10€ par heure - Carreleur : 0,09€ par heure - Electricien : 0,09€ par heure - Plombier : 0,15€ par heure
PANIER	10€ par jour aux ouvriers sédentaires de l'entreprise qui seraient envoyés occasionnellement sur des chantiers à la demande de l'entreprise et qui, de ce fait, ne pourraient plus rentrer déjeuner chez eux. Cette prime est accordée lorsque la distance du déplacement est supérieure de 7 kms du lieu de travail habituel.
PROFONDEUR	- de 1,50 m à 2 m : 1,29€ par jour - à partir de 2 m : 4,19€ par jour
SALISSURE (travaux insalubres)	3,27€ par jour Bénéficient également de cette prime de salissure, en plus des catégories prévues à la convention collective, les ouvriers qui travaillent au ponçage des bétons et aux graisseurs de coffrages métalliques.
INDEMNITE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORT	59,05€ par mois à tous les ouvriers pour couvrir les frais de déplacement du domicile au lieu de travail ou d'embauche pour les entreprises qui considèrent que l'embauche journalière se fait au siège.
PRIME BITUMINEUX	2,00 € / jour applicable aux équipes d'application des enrobés.
PRIME TRAVAILLEUR DE NUIT	20,00 € / jour

Baie-Mahault, le 31 mai 2024

FTC CGTG

UGTG

FRBTP GUADELOUPE

